Chronique

LE JOURNAL

L'homme ne se distingue pas seulement par la faculté de boire sans soif, mais par le don qu'il possède en propre d'une curiosité insatiable. Par elle, dans l'incessant écoulement des choses, il cherche à s'accrocher au présent : curiosité au comptant chez les concierges, à terme chez les savants, statique à la police judiciaire, dynamique à la commission Stavisky, aérodynamique en politique étrangère. Pour la satisfaire, le « bon gorille » s'est répandu en découvertes, parole, dessin, écriture, imprimerie, télégraphe, téléphone et autres truchements merveilleux. Et il a inventé, de surcroît, le journal, qui les met tous à son service. C'est bien à tort qu'on l'a appelé le quatrième pouvoir, il est le premier dans l'espace, ayant conquis le monde, et peut-être dans le temps, qui sait ? Qui sait si, quelque jour, un privat-docent allemand, rompu aux plus excellentes méthodes qui, au siècle dernier, présidèrent outre-Rhin à la correction, émondation, réfection des textes anciens, n'établira pas, contrairement à la leçon traditionnelle et par une conjecture hardie, qu'au chapitre troisième de *la Genèse* « Adam et sa femme », à peine « leurs yeux furent-ils ouverts à tous deux », posèrent leur regard, non sur des feuilles de figuier, mais sur une feuille de chou ?

Nourri d'une science moins conjecturale, M. Georges Weill, professeur à l'université de Caen, publie, dans la « Bibliothèque de synthèse historique », sous ce titre : *le Journal, origine, évolution et rôle de la presse périodique*, la première histoire générale du genre en question, particulièrement depuis le dix-septième siècle où il apparut sous la forme périodique en effet, jusqu'à nos jours où avant le petit déjeuner et les deux principaux repas, comme disent les médecins, il aiguise notre appétit sur la pierre de l'actualité. Pour la première fois, à notre connaissance, paraît sur ce sujet une étude qui déborde le cadre d'une nation et embrasse l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis, la France, non sans ouvrir finalement des jours sur l'Extrême-Orient, l'Inde, l'Islam et la presse des nègres, avec une patience de recherches, une abondance d'information, une objectivité de présentation qui font de ce travail une œuvre neuve, solide, un peu massive, mais dont l'intérêt se soutient de bout en bout.

Et cette monographie savante a quelque chose de l'épopée. L'auteur eût pu débuter à son tour : « Je chante les exploits des héros de la nouvelle, des capitaines de l'opinion, des Renaudot, des Walter, des Girardin, des Villemessant, des Northcliffe, des Pulitzer, des Bertin, des Hébrard, des Rochefort, des Drumont, aux courages trempés, parfois aux pieds légers, qui donnèrent de rudes combats pour conquérir sur les pouvoirs publics la liberté de la presse. » Le cheval de Troie, en fait, semble un jouet de Noël par comparaison aux plans et machines qu'ils ont dû dresser. De tout temps, ou peu s'en faut, nouvellistes, gazetiers, journalistes ont trouvé les gouvernements partagés entre le désir de les faire taire et celui de les atteler à leur fortune. Louis XIII collabore à la *Gazette* de Renaudot, c'est-à-dire qu'en retour d'un double monopole, celui des nouvelles politiques et celui de la publicité, il impose sa volonté et, de temps en temps, sa prose. Richelieu protège aussi cette publication, à telles enseignes que, en 1633, un numéro dut être entièrement refait pour insérer un long article du cardinal envoyé à moins cinq. Un qui ne dut pas rire, ce jour-là, vous nous en croirez sans peine, ce fut le secrétaire de la « réduction ». Louis XIV n'envoie pas de « papiers », mais s'entend, dans les conjonctures désagréables, à dicter le silence. Sous la Révolution même, la liberté de la presse, reconnue en fait, n'en connaît pas moins des hauts et des bas. Robespierre en soutient le principe au club des Jacobins, qui s'en accommode pour ses amis. La *Déclaration*, la *Constitution* de 1793 la proclament; mais André Chénier et consorts montent sur l'échafaud. On ne s'étonne point que les Anglais l'aient obtenue les premiers, mais après quelles luttes ! Censure préventive, répression n'en sont pas les seules péripéties. La guerre des tarifs, des amendes, des taxes, des impôts, qui avait pour objectif de maintenir les quotidiens à un prix élevé pour en restreindre la clientèle, ne fut pas moins dure à soutenir. Là, comme en d'autres pays, il y fallut opposer les méthodes industrielles et commerciales, et s'évertuer.

L'annonce, selon la remarque de Macaulay, est au journal ce que la vapeur est à la machine. Elle a même devancé Denis Papin. Les imprimeurs de périodiques, même avant Renaudot, en avaient compris l'utilité sonnante; mais ils la publiaient, comme lui, dans des feuilles distinctes. Les premiers encore, nos amis les Anglais l'introduisent dans les journaux politiques. Et au dix-huitième siècle elle en assure l'existence. Songez qu'en 1829 encore le prix de vente limitait étroitement le nombre des lecteurs. Les dix-sept quotidiens de Londres n'avaient qu'un tirage global de 40,000 exemplaires; car ils se vendaient 7 pence le numéro, soit 3 fr. 50 en monnaie française d'à présent. Un grand journal parisien valait, dans le même temps, les charges étant moindres, 1 fr. 10 de notre monnaie actuelle. L'abonnement est de 80 francs par an, soit 400 francs d'aujourd'hui, et sensiblement davantage, compte tenu de la valeur comparée de l'argent aux deux époques. M. Maurice Reclus a excellemment montré naguère comment Emile de Girardin, dans le dessein d'atteindre la bourgeoisie moyenne, lança le journal à 40 francs. Augmentant son tirage, il élevait le prix de sa publicité. Il restait à en stabiliser la recette en l'affermant. Ainsi fit-il. De la sorte, la *Presse*, en 1838, compte 24,000 abonnés, et la ferme des annonces lui rapporte 150,000 francs. Certes, les délicats sont malheureux et, à cet endroit, se voilent la face. Mais pour informer et discuter, il faut d'abord vivre; et il n'est pas impardonnable que le sacerdoce vive de l'autel. A la vérité, de Girardin n'était pas pétri de scrupules, et de Villemessant encore moins, qui, tapotant du revers de la main un exemplaire du *Figaro*, déclarait glorieusement : « Voilà le meilleur numéro que nous ayons eu; pas une ligne qui ne soit payée. » Mais qui peut prétendre que, sans la carte publicitaire, le journalisme eût gagné la partie de la liberté ?

Et quelle opiniâtreté technique ne lui fut-elle pas nécessaire et, qu'on nous passe l'expression, quel estomac ! La plupart des inventions industrielles, il les a utilisées à grands frais, sans balancer; illustration, photographie, autotypie, il a tout mis en usage, à la conquête de la multitude. Des forêts entières tombent sous la hache du bûcheron, ô Ronsard, pour remplacer le papier de chiffons, au hasard de multiplier en « bouillons » les chiffons de papier. Il a remplacé l'habileté manuelle par la rapidité mécanique. Le 28 novembre 1814, John Walter, directeur du *Times*, utilisant la vapeur, présentait en ces termes triomphants le premier numéro tiré sur les machines de Kœnig : « Dans une heure, on n'imprime pas moins de 1,100 feuilles. » Maintenant, par l'artifice d'une rotative à deux sorties, c'est 80,000 qu'il faut dire.

Et que dire aussi de la technique intellectuelle ? Elle a tout imaginé et tenté pour « aller au peuple », suivant la formule de Victor Hugo. De toute évidence, la doctrine n'a pas été sans quitter de plus en plus la place à la nouvelle; on compte désormais les quotidiens qui, à la ressemblance du *Temps* et de quelques autres, demeurent, sur le même pied, sans imagerie, des organes d'opinion et d'information. On ne finirait pas, cependant, si l'on prétendait ici suivre à la trace, avec M. Georges Weill, l'ingéniosité et le talent que l'opposition journalistique déployés sous les régimes autoritaires, tantôt se réfugiant dans le feuilleton littéraire pour y glisser ses pointes acérées, comme sous Napoléon Ier, tantôt, comme sous Napoléon III, poursuivant, à l'exemple d'un Prévost-Paradol son œuvre de résistance à travers mille allusions acides, qui, à la longue, mordent sur le sceptre. De son côté, la presse populaire s'est ingéniée sans répit. D'Emile de Girardin et de Dutacq elle avait hérité le roman-feuilleton. Découpé avec adresse, il ne manque point son coup. « Quel était ce bras ? Quelle était cette main ? La suite au prochain numéro. » On ne sait plus guère aujourd'hui que, en 1838, *le Capitaine Paul*, d'Alexandre Dumas, amenait au *Siècle* 5,000 abonnés de plus. Et à peine connaît-on que, trente ans plus tard, dans la presse à un sou, Gaboriau, Richebourg, de Montépin, Jules Mary faisaient monter ou baisser le tirage de 50,000 ou 80,000 exemplaires, suivant que le nouveau roman prenait, ou non, sur le public. En Angleterre, pour étendre la main sur lui, lord Northcliffe, dans le *Daily Mail*, à la fin du siècle passé, renouvelle le protocole du quotidien : première place et grandes manchettes à l'extrême pointe de l'actualité, suprématie des faits sensationnels, reportages à fracas, pages de magazine, concours, etc. Mais les Etats-Unis l'ont dépassé de loin, sous Pulitzer et Hearst : numéros de 40 à 60 pages et plus, titres flamboyants, trusts, rationalisation, standardisation, syndicats offrant nouvelles, articles, feuilletons, recettes de cuisine, « Dernière heure », copie manuscrite, dactylographiée, voire pages toutes composées et « flans » prêts au tirage, clichés de publicité, dessins, caricatures propres à se multiplier dans un ensemble de « journaux à la chaîne »...

A la fin de son ouvrage, M. Georges Weill se demande si ceci ne tuera pas cela, si la technique n'aura pas raison de l'esprit. Déjà, la T. S. F. au journal imprimé impose la concurrence du journal parlé. Croirait-on que cet historien intrépide n'hésite même pas à poser la question de la valeur morale de la presse ? A en parler sans passion ni illusion, le journal, à cet égard, tient de la réalité qu'il reflète. C'est de la vie en fusion, entraînant pêle-mêle grandeurs et servitudes, beautés et scories. Et, par une conséquence presque paradoxale, plus il jouit de la liberté, chèrement acquise et déjà disputée, plus une moyenne de vérité se dégage de la diversité des intérêts et de la contrariété des opinions, par l'effet de la discussion et de la polémique. Au demeurant, qui s'y serait attendu ? le troisième chapitre de *la Genèse* nous apporte encore quelque éclaircissement sur ce point. Quand le Seigneur connut qu'Adam et Eve avaient mangé du fruit de l'arbre défendu, il fit réflexion que l'homme devenait comme lui, sachant désormais le bien et le mal. A son avis, l'avantage était divin. Seulement, il y faut joindre l'esprit critique.

HIPPOLYTE PARIGOT.

APRÈS LE VOYAGE EN ALGÉRIE de M. Marcel RÉGNIER

M. Marcel Régnier, ministre de l'intérieur, a rendu visite hier successivement au président de la République et au président du conseil pour leur exposer les résultats de son voyage d'information en Algérie.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

SÉANCE DU LUNDI 18 MARS

LES BAUX A FERME

M. Fernand Bouisson, président, ouvre la séance à 15 heures. La Chambre reprend l'examen du texte élaboré par la commission de législation après étude des propositions de loi et des propositions de résolution relatives à la revision des baux à ferme.

On se rappelle que, jeudi dernier, l'Assemblée a adopté, pour l'article 1er, la rédaction suivante :

L'article premier de la loi du 8 avril 1933 est modifié ainsi qu'il suit :

« Tout fermier qui aura conclu avant le 1er janvier 1935 inclus, pour une durée d'au moins trois ans, un bail à ferme dont le prix sera payable, soit en argent, soit en nature, pourra, dans un délai de six mois à compter du jour de la promulgation de la présente loi, à peine de forclusion, demander la réduction du prix du fermage dans les formes et conditions prévues par la loi du 8 avril 1933, modifiée par la loi du 22 mars 1934, même si ce prix a déjà été modifié par des lois antérieures. »

M. Dormann (indépendant de gauche, Seine-et-Oise) propose d'insérer à la suite de ce texte un article additionnel ainsi conçu :

Le paragraphe 2 de l'article 3 de la loi du 8 avril 1933 est modifié ainsi qu'il suit :

« A défaut d'entente ou en cas de non-comparution de l'une des parties, le président rend une ordonnance fixant les prix du fermage.

» Les paragraphes 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'article 3 de la loi sont supprimés.

» L'article 4 de ladite loi est supprimé. »

M. Ramette (communiste, Nord) défend une proposition analogue.

M. Albert Sérol, président de la commission de législation, indique que la proposition de M. Dormann transformerait complètement la loi de 1933, loi libérale, qui accordait le droit de résiliation et au fermier et au propriétaire. Il estime qu'il faut maintenir ce droit, qui, dans certaines circonstances, peut être fort utile au fermier. En tout cas, on ne peut, comme le voudrait M. Ramette, accorder le droit de résiliation à l'une des parties et le refuser à l'autre.

M. Dormann maintient son texte, sauf en ce qui concerne la suppression du paragraphe 10 de l'article 3 de la loi de 1933.

M. Georges Pernot, garde des sceaux, ministre de la justice, appuie les observations de M. Sérol. Il ajoute qu'il est impossible, à présent, de faire entièrement une nouvelle loi, qu'il faut aboutir, et qu'il importe de ne pas oublier la transaction à laquelle on était si difficilement arrivé avec le Sénat sur la rédaction de l'article 3 de la loi de 1933, accordant au fermier des avantages incontestables.

On entend encore plusieurs orateurs, notamment *M. Guillon* (Action économique, sociale et paysanne, Vosges), qui approuve M. Dormann et demande au garde des sceaux de suspendre toutes les poursuites engagées contre les fermiers.

Par 420 voix contre 142, les trois premiers paragraphes du texte de M. Dormann sont adoptés. Mais, par 371 voix contre 148, le dernier paragraphe est repoussé.

Dans ces conditions, la commission recommande à la Chambre de modifier certaines dispositions des articles 3 et 4 de la loi de 1933. Il en est ainsi décidé. En conséquence, à l'article 3, après le deuxième paragraphe, qui subsiste seul, il est spécifié que le nouveau prix du fermage sera applicable du jour de la demande du fermier; le premier paragraphe de l'article 4 est supprimé.

Puis, pour donner satisfaction à plusieurs auteurs d'amendements, la commission fait adopter le texte suivant :

Tous les actes de procédure et toutes les conventions nouvelles prévus par la présente loi sont dispensés des droits de timbre et d'enregistrement.

M. Mendès-France (radical socialiste, Eure) propose un article additionnel nouveau ainsi conçu :

Les fermiers dont les baux prévoient un loyer payable en espèces, mais calculé en quintaux de blé, pourront se libérer des fermages échus entre le 1er juin et le 31 décembre 1934 sur la base d'une valeur de 60 francs par quintal de blé.

La commission et le gouvernement repoussent cet amendement qui, ainsi que le fait remarquer *le garde des sceaux*, créerait deux sortes de fermiers : ceux qui ont payé, ceux qui n'ont pas payé.

MM. Briquet (radical socialiste, Eure) et *Dormann* se prononcent également contre l'amendement, qu'appuie *M. Guy Menant* (indépendant de gauche, Mayenne). Par 395 voix contre 116, le texte de M. Mendès-France n'est pas adopté.

M. Planche (socialiste, Allier) défend lui aussi un article additionnel rédigé en ces termes :

Lorsque dans un bail à ferme ou dans un bail à colonat partiaire, le cheptel est exprimé en espèces, il est obligatoirement, à la sortie du preneur, converti en têtes de bétail et en poids, et les restitutions de cheptel s'opèrent d'après le poids au moment de l'entrée et le poids au moment de la sortie.

Pour fixer la valeur en poids au moment de l'entrée, il est tenu compte de tous les éléments susceptibles d'être pris en considération.

Par 407 voix contre 175, la Chambre écarte cette disposition.

Voici le texte de l'article 2 qui est mis en discussion :

A l'expiration d'une période de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, le prix des baux à ferme conclus dans la période indiquée au précédent article pourra être ajusté, à la requête et au profit de l'une ou l'autre des parties, dans les mêmes formes et conditions que celles prescrites par l'article premier, si les conditions économiques se sont modifiées de façon à entraîner une augmentation ou une diminution d'au moins 20 0/0 du prix des principaux produits de la ferme, par comparaison avec ceux pratiqués lors de la conclusion du contrat ou des revisions antérieures.

M. Join-Lambert (Fédération républicaine, Eure) en demande la disjonction et le renvoi à la commission qui l'étudiera en même temps que d'autres propositions, notamment un contre-projet de M. Alexandre Duval. *Le président de la commission* et *le garde des sceaux* laissent la Chambre libre. La disjonction est ordonnée.

VOTE DE LA PROPOSITION DE LOI

Après quelques explications de vote, la proposition de loi — réduite à l'article 1er et aux quelques dispositions que la Chambre vient d'y ajouter — est adoptée à l'unanimité des 575 votants.

La séance est levée à 18 h. 10.

RECTIFICATIONS DE VOTE

Le *Journal officiel* du 19 mars publie les rectifications de vote suivantes qui se rapportent :

1° Au scrutin de la deuxième séance du 15 mars, sur les mots « et repoussant toute addition » de l'ordre du jour de M. Laurent Eynac :

M. Henriot déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « pour », et qu'en réalité il avait voté « contre ».

M. Blériot déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « contre », et qu'en réalité il avait voté « pour ».

2° Au scrutin de la même séance, sur l'ordre du jour de confiance de M. Laurent Eynac :

M. Sturmel déclare qu'il a été porté par erreur comme « n'ayant pas pris part au vote » et qu'en réalité il avait voté « contre ».

M. Ferrand déclare qu'il a été porté par erreur comme ayant voté « pour » et qu'en réalité il avait voté « contre ».

Le réarmement de l'Allemagne

M. Franklin-Bouillon a annoncé hier, dans les couloirs, son intention d'interpeller le gouvernement, à brève échéance, après les déclarations qui doivent être faites demain mercredi au Sénat sur le réarmement de l'Allemagne et l'augmentation de la durée du service militaire.

De son côté, M. René Dommange, député indépendant de Paris, se propose de soumettre à la Chambre une résolution invitant le gouvernement à appliquer l'article 40, non pas seulement au demi-contingent incorporable en avril, mais à celui qui doit être libéré à cette même époque, afin que l'armée française ne se trouve pas en infériorité numérique trop flagrante par rapport à l'armée allemande, dont les effectifs viennent d'être officiellement accrus et vont augmenter encore jusqu'au moment de l'incorporation, en octobre prochain, du second demi-contingent. M. Dommange réclame ainsi le maintien sous les drapeaux, pendant six mois, des jeunes gens prochainement libérables.

Le lait et la viande

La commission des finances a continué l'examen du projet sur l'organisation et l'assainissement des marchés de la viande et du lait.

Le rapporteur, M. de Chappedelaine, a fait connaître que les ressources financières proposées par la commission de l'agriculture proviendraient : 1° pour 38 millions de l'excédent sur les crédits ouverts des recettes qui auront été encaissées à la date du 31 décembre 1935 au titre de la surtaxe créée sur la prophylaxie de la tuberculose bovine; 2° pour 15 millions d'une majoration de 1 0/0, sans prélèvement au profit du fonds commun des départements et des communes, des taux de la taxe unique sur les corps gras, prévue par le code de la taxe sur le chiffre d'affaires et des taxes uniques; 3° des ressources éventuelles produites par le relèvement des droits de douane sur les oléagineux; 4° du produit des taxes sur les licences d'importation de la viande.

La commission de l'agriculture a entendu, de son côté, les ministres du commerce et de l'agriculture sur le financement du projet de loi relatif à l'assainissement des marchés de la viande et du lait. M. Marchandeau a présenté de sérieuses objections aux décisions de la commission concernant l'augmentation des droits de douane sur les oléagineux et la création de taxes sur les licences d'importation des fromages; il a fait notamment observer à ce propos qu'il fallait tenir compte de certaines limitations imposées par les accords commerciaux comme celui qui a été passé avec la Suisse.

M. Cassez ayant, par ailleurs, insisté pour que la commission aboutisse rapidement à une solution, une réunion des trois commissions de l'agriculture, des finances et des douanes a été convoquée pour mercredi, à l'effet de rechercher d'autres mesures susceptibles d'assurer le financement du projet.

NOUVELLES DU JOUR

L'Alliance démocratique à Bordeaux

L'alliance démocratique et radicale de la Gironde, qui vient de donner son adhésion à l'Alliance démocratique, a organisé hier soir, une importante réunion de propagande à laquelle assistaient : MM. Capus, sénateur, ancien ministre; Calmel, président d'honneur de la fédération girondine; Caillier, Portmann, sénateurs; Gellie, député; Rotges, président de la fédération, etc.

M. André de Fels, ancien député, premier vice-président de l'alliance démocratique, après s'être félicité de l'accord intervenu entre les deux organisations, a exposé et défendu la politique du gouvernement à la tête duquel se trouve M. P.-E. Flandin, président de l'Alliance démocratique, et s'est élevé contre l'esprit de dénigrement qui entrave le rétablissement de la confiance, indispensable au relèvement du pays.

L'Alliance démocratique, a-t-il conclu, n'ignore ni les critiques, ni les plaintes qui partout s'élèvent. Défenseurs résolus des libertés républicaines, nous reconnaissons à nos adversaires le droit d'opposer à nos solutions d'autres remèdes. Nous leur demandons simplement, sans être certains de l'obtenir, un peu de cette justice qu'ils réclament pour eux-mêmes. A la tête des affaires de la France se trouve un chef de gouvernement qui a l'ambition légitime de gouverner. Les initiatives qu'il a déjà prises prouvent qu'il entend assurer et diriger l'action dans l'ordre et le respect de la loi. La route qu'il parcourt est, sans doute, sillonnée d'obstacles. Est-il permis de dire que tous les citoyens en sont quelque peu responsables? Dans une nation souveraine, n'est-ce pas l'électeur qui envoie siéger au Parlement des majorités incapables de vivre la durée de leur mandat? Doit-on s'étonner si une majorité parlementaire, issue de bulletins de vote qui recommandaient une politique opposée, rencontre tant de difficultés à s'accorder? Voit-on même jusqu'ici dans les circonscriptions électorales suivre avec beaucoup d'entrain l'exemple de trêve et d'union donné par les chefs des divers partis politiques? Est-ce aimer la France que d'offrir aux yeux du monde ce spectacle désolant, alors que, mieux que d'autres peuples, nous pourrions triompher de l'épreuve?

A l'association nationale des camarades de combat

L'association nationale des camaraddes de combat, réunie à Paris, en assemblée générale, a voté une motion dont voici le texte :

Constatant qu'à une nouvelle affirmation du gouvernement français de ne pas vouloir augmenter notre puissance militaire, le gouvernement allemand a répondu le lendemain par la rupture unilatérale du traité de paix et proclamé ouvertement sa recherche de l'hégémonie militaire en Europe, l'association nationale des camarades de combat estime que le gouvernement, qui ne devait pas ignorer les dispositions du Reich, a aujourd'hui le devoir de rechercher les conditions réelles de la sécurité en dehors de tout esprit de parti; qu'il ne doit pas sembler admettre que l'accomplissement du service militaire en temps de paix soit une calamité; le prie très instamment de s'appuyer sur les bons Français dont le patriotisme ne demande depuis longtemps qu'à s'employer afin que la France soit assez forte pour faire reculer l'esprit d'agression.

Le comité national de la Confédération générale du travail

Le comité national de la Confédération générale du travail (C. G. T.), réuni hier à la Maison des coopérateurs, boulevard du Temple, ainsi que nous l'avons relaté aux Dernières nouvelles, a voté un ordre du jour de protestation contre les mesures disciplinaires qui ont frappé des fonctionnaires, notamment des professeurs et des instituteurs.

L'assemblée s'est ensuite occupée du retour au service militaire de deux ans. La question se trouvait changée par suite de la décision prise par l'Allemagne le 16 mars. M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., a pris la parole.

Il ne faut pas nier, a-t-il dit, que nous nous trouvons en face d'une situation extrêmement dangereuse. Certes, nous ne devons pas nous laisser aller à la panique et il convient que nous demeurions fermes. Mais il ne servirait à rien de s'illusionner et de croire que les incidents qui viennent de se produire sont des incidents de peu d'importance parce qu'ils n'ont fait que révéler une situation qui existait déjà.

Il est vrai que le réarmement de l'Allemagne est un fait. Il est bon de dire que cette chose n'a été possible que par le silence des uns et la complaisance des autres. Ce silence et cette complaisance ne peuvent être reprochés aux organisations ouvrières, non seulement du point de vue national mais aussi du point de vue international.

L'Allemagne hitlérienne a déclaré : « Je réarme; vous m'avez défendu le service militaire obligatoire, je l'institue et maintenant faites ce qu'il vous plaira; je suis prête, pour ma part, à discuter mais dans l'égalité des droits que j'ai rendue inévitable par ma décision et mon action ».

Il est certain que pour ceux qui se reportent en arrière la situation actuelle ressemble à celle de 1913-1914. Est-ce à dire que nous courons aux mêmes dangers qu'à cette époque? Je ne le pense pas et ne le crois pas. Mais c'est dans les positions d'hier que nous pourrons trouver le guide de notre attitude d'aujourd'hui.

Trop nombreux sont, dans ce pays, ceux qui, dans tous les milieux politiques, ont considéré depuis 1919 que l'action de la Société des nations était sans importance et ont condamné celle-ci au nom de dogmes philosophiques. Or, si faible que soit l'organisation de Genève, c'est encore elle qui est la suprême sauvegarde de la paix. Les autres politiques d'entente sont viciées à la base parce qu'elles sont des ententes dirigées contre quelques pays.

Le comité a voté, aussitôt après avoir entendu ce discours, une résolution conforme à la pensée de M. Jouhaux; il déclare, dans ce texte, qu'il considère la coopération internationale comme la seule suprême sauvegarde; il ajoute que l'augmentation du service militaire n'augmentera pas la sécurité de notre pays; il demande la nationalisation des industries de guerre, le contrôle des fabrications d'armes et de munitions et insiste pour que l'argent consacré aux « mesures militaires » soit réservé plutôt aux moyens propres à résorber le chômage.

On a ensuite parlé de la nouvelle lettre dans laquelle la Confédération générale du travail unitaire (C. G. T. U.) fait à la G. G. T. de nouvelles offres de collaboration. M. Jouhaux a rappelé que la Fédération syndicale internationale, à laquelle appartient la C. G. T. (tandis que la C. G. T. U. relève de la Fédération syndicale rouge), n'accepte pas le front unique :

Elle est disposée, a-t-il ajouté, à examiner les questions d'unité internationale organique, mais avec des représentants directs et responsables de l'I.S.R. et non avec des délégués que celle-ci ait ensuite tout loisir de désavouer.

M. Jouhaux a indiqué ensuite les résultats des conversations entre la C. G. T. et la C. G. T. U. Il a affirmé que si la C. G. T. veut conserver la direction de son action, elle doit répondre qu'elle sera prête à discuter les conditions de l'unité syndicale lorsque seront acceptées les propositions qui garantissent l'indépendance du mouvement.

Après un débat sur cette question, le comité a nommé une commission qui lui rapportera un texte précis au sujet des offres de la C. G. T. U.

Chez les radicaux socialistes de Paris

M. Campinchi, député, membre de la commission des affaires extérieures, invité à prendre la parole à la fédération des comités de Paris, a défini l'attitude de l'Allemagne dans le cadre européen à la suite des événements récents et précisé le dilemme qui se pose aux hommes d'Etat des grandes puissances : ou égalité de droits ou coalition de sauvegarde.

M. Lucien Bauzin, qui présidait la séance, a rendu hommage au courage civique de l'orateur et à sa haute conscience des nécessités nationales. Au nom de l'assemblée, il a ensuite procédé à l'examen des diverses propositions d'investiture de candidats en vue des élections municipales.

3. — LE TEMPS. — 20 mars 1935

Le Décor de la vie

LYON

Pour donner un nouveau démenti à la loi qui veut que les villes se développent vers l'ouest, Lyon s'est étendu vers l'est, c'est-à-dire du côté où elle trouvait du terrain libre, dans la vaste plaine d'alluvions peu à peu stabilisée à l'endroit où le Rhône décrit un coude et, cessant de se diriger vers l'ouest, se décide, après avoir absorbé la Saône, à se diriger vers la Méditerranée. Sur la rive droite du Rhône, entre Rhône et Saône, et sur la rive droite de la Saône, Lyon rencontrait, en effet, le double obstacle des fleuves et des collines de Fourvière et de la Croix-Rousse, où s'était fixée successivement une civilisation gauloise, romaine, méridionale, renaissanciste et classique. Qui veut connaître du passé lyonnais doit rester sur la rive droite du Rhône; mais qui s'inquiète du présent et de l'avenir devra passer les ponts et considérer avec attention la rive gauche, où s'élabore, depuis le second Empire, la vie résidentielle, universitaire, industrielle de la cité. Sur ce terrain s'accomplit, en vertu d'une chance remarquable, la conjonction des facilités données par la nature et des meneurs d'hommes qui savent discerner ces indications pour les souligner.

L'urbanisme a toujours eu droit de cité à Lyon. Je me souviens d'y avoir vu, en 1914, un mois avant la guerre, une exposition qui n'était rien de moins, dans la pensée de son maire, alors comme aujourd'hui M. Herriot, qu'une exposition d'urbanisme comparé. Actuellement encore, pas un des problèmes qui concernent sa chère ville qu'il n'ait examiné sur le papier et sur le terrain. Lyon a cette chance remarquable de posséder un « bourgmestre » amoureux du passé et curieux de l'évolution.

Une autre chance veut que la ville nouvelle soit séparée de la ville ancienne par le fossé d'eau du fleuve; il joue le rôle de la zone *non ædificandi* qui, au Maroc, sépare les villes anciennes des villes nouvelles. Le respect de M. Herriot pour le passé peut se concilier ainsi avec son appétit de modernisme.

Il est admirablement secondé par un préfet, M. Bollaërt, que je comparerais volontiers à ce Vaisse qui fut, à Lyon, sous le second Empire, ce que Hausmann avait été à Paris à la même époque. A la fois maire, préfet et sénateur, Vaisse eut le temps de mener son œuvre à bien. C'est lui qui fit dessiner par Buhler et Bonnet, sur les terrains marécageux de la rive gauche du Rhône, aujourd'hui protégée contre l'inondation par la digue insubmersible, le parc de la Tête-d'Or; lui qui traça les rues de la République et de l'Hôtel-de-Ville, alors dites rue Impériale et de l'Impératrice; lui qui surtout, chose que les édiles de Paris n'ont pas su réaliser avec les rives de la Seine, élargit et restaura les quais du Rhône et de la Saône, sans solution de continuité. Je ne dirai pas que les lauriers de Vaisse empêchent M. Bollaërt de dormir, car il est assez artiste, assez homme de goût pour comprendre qu'on n'accomplit rien de bien par le seul esprit d'imitation et si l'on n'a, au préalable, médité sur les principes qui assurèrent le succès d'un autre. Mais je connais bien M. Bollaërt. Je l'ai vu à l'œuvre quand il était directeur général des beaux-arts. Je le sais accessible à ce que l'on pourrait appeler le sens des grands axes, qui échappe parfois à certains administrateurs de la ville de Paris. Je ne suis donc pas étonné quand je le vois suivre à Lyon la tradition des urbanistes du dix-septième et du dix-huitième siècles. La manière forte avec laquelle il a organisé le service d'ordre à Lyon, le jour où M. Flandin y est venu en compagnie de trois ministres, a été remarquée. Je veux l'interpréter, quant à moi, comme l'affirmation de cette prédominance du général sur le particulier qui est le propre de l'urbanisme.

M. Chalumeau, ingénieur en chef, a dressé un plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement pour la ville de Lyon. Je l'ai vu, ce plan, non seulement dans l'abstraction des lignes tracées sur le papier, mais aussi prenant forme concrète sur le terrain. En compagnie de M. Delaigue, ingénieur en chef de la voirie, j'ai parcouru les zones d'extension, visité les édifices, accompli les trajets, mesuré l'activité des chantiers. Sans doute cette activité est-elle en raison directe des disponibilités financières; mais elle ne paraît jamais soumise à des considérations personnelles; même quand les choses se présentent sous un aspect fragmentaire, ce fragment s'affirme de telle sorte qu'il suffit à suggérer l'ensemble, de même qu'un beau morceau de sculpture évoque la statue entière.

La nécessité d'une évolution de la ville s'est présentée plus impérieusement à M. Herriot quand, en pleine guerre, il a voulu faire partager à ses concitoyens sa confiance dans les destinées du pays en créant la Foire de Lyon. On a beaucoup vanté le geste du général Lyautey organisant en pleine guerre, au Maroc, la Foire de Rabat; mais l'exemple avait été donné par M. Herriot. Je tiens l'implantation du palais de la Foire entre le parc de la Tête-d'Or et le Rhône pour un choix particulièrement heureux.

Le vieux Lyon, comprimé entre les deux cours d'eau, n'a pas manqué de jeter vers la rive gauche du Rhône ces sortes d'antennes que sont les ponts : pont Morand, pont Lafayette, pont de la Guillotière, le plus vénérable de tous et qui compose avec l'Hôtel-Dieu un paysage urbain, pont Galliéni. Du pont Morand, ce pont métallique qui a remplacé un vieux pont en bois, s'échappe le cours Morand, qui devient la route de Jonage et du pont de Cheruy; du pont Lafayette, le cours du même nom, qui n'est autre que la route de Crémieu, Morestel et Chambéry du pont de la Guillotière, le cours Gambetta bifurquant vers Crémieu, Morestel et Chambéry, d'une part, et vers Bourgoin, Grenoble et Chambéry, d'autre part;

FEUILLETON DU *Temps*
DU 20 MARS 1935

LA MUSIQUE

A L'OPERA : Spectacle de danses : représentations des « Créatures de Prométhée », ballet en deux actes de Maurice Léna et M. Jean Chantavoine, musique de Beethoven; « le Spectre de la Rose », ballet en un acte de M. Jean-Louis Vaudoyer, musique de Weber; « Impressions de music-hall », ballet en un acte de M. Gabriel Pierné, « Salade », ballet chanté de M. Albert Flament, musique de M. Darius Milhaud.
« Serge Lifar, destin d'un danseur » par André Levinson.

A la mort de Serge de Diaghilew, survenue il y a environ six ans, on cherchait une nouvelle lumière pour s'orienter. Qui allait succéder au puissant animateur des *Ballets russes* ? Diaghilew avait fondé à Paris un magnifique centre d'art moderne. Il avait suscité tout un mouvement en faveur de la décoration, de la musique et de la chorégraphie de notre époque. Quels artistes étaient capables de poursuivre ses desseins ambitieux? MM. René Blum, de Basil, Massine, Balanchine; Mmes Ida Rubinstein, Bronislava Nijinska essayèrent tour à tour d'occuper la place du disparu. Ils n'y réussirent qu'imparfaitement, par suite des difficultés de l'heure.

Aujourd'hui, l'Opéra tente un coup d'éclat dans la même voie. Il affiche des spectacles qui ne sont composés que de ballets. Ne craignons pas de dire qu'ils sont à la hauteur des spectacles de Serge de Diaghilew. Bien plus, les danseuses qu'on voit sur la scène du palais Garnier ont une supériorité marquée sur leurs rivales des *Ballets russes* des dernières années. Notre Académie de musique et de danse possède actuellement une troupe de chanteurs et un corps de ballet de la qualité la plus précieuse. Si la machinerie scénique et les appareils d'éclairage étaient remis au goût du jour, dans un bref délai on admirerait à l'Opéra les manifestations lyriques les plus complètes qui puissent rayonner sur le monde.

Même dans l'état présent des choses, les séances de danses organisées par M. Jacques Rouché captivent l'attention générale. On retrouve à ces soirées, parmi les abonnés et les habitués de notre premier théâtre musical, le public cosmopolite et pittoresque qui se pressait aux *Ballets russes*. Aidé de M. Serge Lifar et de ses artistes chorégraphiques hautement stylés, le directeur de l'Opéra nous a prouvé qu'il pouvait faire aussi bien, sinon plus fort, que Serge de Diaghilew et ses imitateurs. Depuis longtemps, on réclamait des représentations qui fussent exclusivement de chorégraphie. Il y a un siècle, on avait accoutumé d'en offrir de ce genre à la clientèle de l'Académie royale de musique. Avant la guerre, le théâtre Marie de Saint-Petersbourg agissait tout de même, chaque saison. Diaghilew n'a fait que renouer une tradition, que M. Jacques Rouché a reconquise de son côté pour l'Opéra.

La première soirée comportait quatre divertissements: *les Créatures de Prométhée, le Spectre de la rose, Impressions de music-hall*, et *Salade*. Le ballet héroïque et allégorique, *les Créatures de Prométhée*, a été joué pour la première fois à l'Opéra à la fin de décembre 1929. M. Serge Lifar qui, six mois auparavant, appartenait encore à la troupe de Diaghilew, débutait ce soir-là à l'Académie nationale de musique et comme danseur et comme maître de ballet. J'ai dit à l'époque l'impression produite par la chorégraphie que M. Lifar avait établie pour l'ouvrage en question.

L'introduction du libre système « diaghilien » dans les rigides doctrines apprises du corps de ballet de l'Opéra surprit tout d'abord et ne fut que médiocrement goûtée. M. Serge Lifar joint heureusement beaucoup de souplesse à sa fière obstination. Il sut autant profiter des inventions des *Ballets russes* que de l'esthétique de notre premier théâtre d'Etat. Touché du feu sacré, il put développer son effort courageux dans un cercle plus étendu. Après s'être dirigé un peu au hasard dans ses choix, il diversifia en vingt applications successives et concilia avec beaucoup d'harmonie les règles académiques et les nouveaux procédés du ballet slave. Il élabora ainsi une série de modèles chorégraphiques où, tout en respectant les principes classiques, il glissait une certaine dose d'invention. Il y ajoutait surtout de son chef. Il fait en ce moment repasser sous nos yeux les pièces dansantes les plus caractéristiques du répertoire moderne de l'Opéra. Parvenu à une étape dominante, il nous invite à mesurer les progrès accomplis depuis *les Créatures de Prométhée* jusqu'à *Salade*.

En nous donnant, pour entrée de jeu, *les Créatures de Prométhée*, j'imagine que M. Serge Lifar a voulu nous initier par détour à ses propres aspirations. Prométhée, qui déroba le feu du ciel, ne fut-il pas, à sa manière, un divin maître du ballet ? N'a-t-il pas doté d'une âme humaine les deux statues primitives qu'il avait ébauchées dans l'argile ? Ne s'est-il pas acharné à leur communiquer les beautés, les vertus et tous les songes de la vie ? Les lointains aïeux de M. Serge Lifar ont peut-être entrevu, dans le Caucase, les suprêmes tortures de Prométhée, enchaîné sur le roc de l'Elbrouz... Le jeune maître de ballet n'aura pu s'emparer que de la flamme de Diaghilew qui n'est pas, malgré tout, celle de l'Olympe. Il n'aura pas non plus éveillé ni formé à une existence tout à fait inconnue les ballerins et les ballerines qu'il a sous ses ordres. Ne poussons pas plus loin ce parallèle flatteur à l'excès et dont on s'entretenait avec sourires dans les couloirs de l'Opéra. M. Lifar serait lui-même confus devant cette comparaison forcée avec l'intrépide titan de la légende.

Le ballet, *les Créatures de Prométhée*, ne gagne pas à une nouvelle confrontation. Les dieux de l'Olympe, Eros, Terpsichore et ses huit sœurs les Muses sont vêtus à l'antique, avec les recherches les moins ingénieuses. Les nymphes, le faune, les bergers et les bergères se montrent dans des accoutrements fades et d'un genre mignard. La chorégraphie n'est pas dans un sens noble et qui frappe. On n'est plus même saisi par l'air de grandeur, par la largeur d'épanchement de la musique de Beethoven.

M. Szyfer, qui conduit l'orchestre avec une adresse extrême, est bien obligé d'altérer certains mouvements de la partition. S'il en suivait le rythme, dans sa rigueur, les interprètes s'arrêteraient, interdits, ou tomberaient, essoufflés, épuisés. M. Serge Lifar tient avec une ardeur incroyable le rôle de Prométhée. M. Peretti figure avec toutes sortes de prouesses la première créature animée par Prométhée. Mlle Didion est son exquise partenaire. C'est une danseuse-étoile d'une grâce absolument unique. Elle paraît encore dans son printemps. Son métier ne laisse néanmoins rien à désirer. Ballerine d'une maîtrise consommée, Mlle Suzanne Lorcia incarne en perfection une déesse infernale et guerrière. Mlle Lamballe exécute avec vigueur et pétulance la périlleuse variation d'Eros. Mlles Simoni, Hughetti et leurs camarades se dépensent avec zèle et intelligence dans leurs rôles respectifs.

Lorsque, le 26 mars 1801, le Burg-Theater de Vienne joua pour la première fois *Die Geschœpfe des Prometheus*, le scénario et la chorégraphie avaient été conçus et accommodés par le fameux Salvatore Vigano. Malheureusement le manuscrit de l'action primitive a été perdu. Pour le reconstituer, Maurice Léna et M. Jean Chantavoine s'aidèrent de témoignages positifs. M. Serge Lifar s'est notablement écarté des indications des nouveaux librettistes des *Créatures de Prométhée*. Pour la récente reprise du ballet de Beethoven, M. Lifar aurait dû revenir, par acquit de conscience, au texte recomposé avec scrupule par des écrivains aussi érudits que Maurice Léna et M. Jean Chantavoine.

Le Spectre de la rose nous a été restitué à peu près tel qu'il fut représenté aux *Ballets russes*. La suave vision chorégraphique de M. Jean-Louis Vaudoyer a été conservée dans son mirage et son attrait. Mlle Camille Bos, dont la virtuosité est délicatement variée, laisse apparaître la légère sensualité de la jeune fille, dont la physionomie rêveuse avait été tracée à l'origine par Mme Thamar Karsavina.

M. Serge Lifar avait qualité plus que personne pour reparaître dans le rôle créé par M. Vaslav Nijinsky. Il s'y taille un gros succès personnel, tout en ne rappelant que de loin son prédécesseur étrange et aérien. Il ne porte pas même le costume dessiné par Bakst pour *le Spectre de la rose*. Dans le livre qu'elle a consacré à son mari, Mme Romola Nijinsky nous décrit ainsi ce costume : « Nijinsky était cousu dans un jersey élastique de soie, qui moulait ses formes, lui couvrait tout le corps, à l'exception d'une partie de la poitrine et des bras, dont les biceps étaient entourés de bracelets de roses en soie.. Ce jersey était piqué de feuilles de roses que Bakst coloriait suivant les nécessités. Certaines étaient fanées comme celles d'une rose qui se meurt; d'autres étaient raides et fermes, d'autres encore tombaient de ses cuisses en s'entrelaçant... Sur la tête, Nijinsky portait un casque adhérent de feuilles de roses. L'effet d'ensemble était un mariage très intime des différents rouges, roses violets, roses et pourpres, se fondant l'un dans l'autre, — ce qui est l'essence même de la teinte indéfinissable de la rose... Son visage ressemblait à celui d'un insecte céleste, ses sourcils faisaient songer à ces magnifiques scarabées que l'on s'attendrait à trouver au cœur même d'une rose; sa bouche ressemblait aux pétales. » Ce déguisement fantasque avait de quoi rendre perplexe plus d'un costumier. M. Serge Lifar se contente modestement d'un maillot d'une nuance pâlie et sur lequel ont été peintes quelques roses. Malgré de beaux élans, l'impression produite est moins troublante. Nous n'avons pas revu le fantôme juvénile, sinueux et oppressant — fantôme émané d'une rose, dont se grise, par une nuit lourde et bleue, une ingénue romantique.

M. Philippe Gaubert a tenu à diriger lui-même à l'orchestre *Impressions de music-hall*, de M. Gabriel Pierné. Cette musique, vivement enlevée et d'un raffinement aigu, contient des pages de toute beauté. Elle procure un plaisir entier. On s'enchante si bien de la partition spirituelle d'*Impressions de music-hall*, écrite par une main de magicien, qu'on ne prête plus attention à l'aimable chorégraphie du début. Mlle Simoni, qui a du charme et du piquant, et M. Efimoff, qui est entraîné à l'acrobatie, n'ont pas réussi à nous faire oublier Mlle Zambelli et M. Aveline, premiers interprètes de cette œuvre ravissante et singulière. Au milieu des cortèges des girls impertinentes. Mlles Hughetti, Binois, Grellier, Lopez, Kergrist, Janine se distinguent par leur coquetterie et leur aisance.

Le spectacle se terminait sur *Salade*, de MM. Albert Flament et Darius Milhaud. La faveur avec laquelle est accueilli ce divertissement, issu en ligne directe de la *commedia dell'arte*, s'accroît à chaque représentation. Mais ne revenons pas sur des ouvrages déjà tout récemment appréciés.

Se fortifiant sans cesse, M. Serge Lifar amène peu à peu le public à son opinion. En un seul soir, il nous a fait parcourir la gamme de ses exercices, de ses conceptions et de ses découvertes. Il a fort tiré parti du merveilleux corps de ballet de l'Académie nationale de musique et de danse. Il a enrichi de tout point son répertoire chorégraphique. Depuis son entrée à l'Opéra, il a fait souffler un vent de jeunesse et de révolte sur notre vieille et illustre institution. Fidèle à la lettre et à l'esprit de son maître Diaghilew, il a pris à tâche de transformer et d'élargir le système de notre danse d'école. Au cours des deux séances de ballets, qu'il vient de nous présenter, on a remarqué que le tutu, cher à Degas, avait totalement disparu de la scène du palais Garnier. On aurait désiré qu'un salut fût adressé aux ballerines du passé. L'ordre du spectacle eût été meilleur si l'on avait inscrit au programme l'un de ces « ballets blancs », qui hantaient l'imagination de notre regretté collaborateur André Levinson. Par gratitude et par respect pour la mémoire du grand critique, le jeune maître de ballet de l'Opéra aurait pu ne pas intercepter avec tant de brusquerie les traditions. Levinson les a si subtilement analysées et chantées ! Nous savons maintenant que l'effort et la pensée suprêmes du célèbre ballettomane, à son lit de mort, ont été en faveur de M. Serge Lifar.

Le dernier livre d'André Levinson, *Serge Lifar, destin d'un danseur* (1) est un véritable monument à la gloire naissante de l'actuel maître de ballet de l'Opéra. Hommage sans exemple dans l'histoire de la danse et dont le chorégraphe slave ne sent peut-être pas assez le prix. Cette étude biographique, enluminée avec les coloris les plus rares, écrite dans un style flexueux et lustré, aura plus fait pour la réputation de M. Lifar que cent créations retentissantes.

« Fils de famille », M. Serge Lifar est né en 1905 à Kiew. Il était âgé de quinze ans quand il commença à apprendre la danse sous la direction de Mme Bronislava Nijinska. A dix-sept ans, il est appelé en France par son professeur. Il rejoint la troupe des *Ballets russes* de Diaghilew. Pendant quelques mois, il joue des petits rôles. Il convient lui-même de sa technique insuffisante. Il part pour Turin travailler sous la surveillance du maestro Enrico Cecchetti, exaltant éducateur des plus grands danseurs russes de notre temps. Le débutant acquiert ainsi un mécanisme saltatoire irréprochable. A dater de 1925, M. Serge Lifar est chargé des premiers rôles dans la plupart des divertissements créés aux *Ballets russes*. En 1929, Diaghilew lui confie la mise en scène de la nouvelle version du *Renard*. A la fin de la saison, M. Lifar est désigné comme maître de ballet de la fameuse entreprise. Mais Diaghilew meurt peu de temps après. M. Jacques Rouché reprend à son compte la nomination faite *in extremis* par Diaghilew. M. Balanchine, qui devait régler la chorégraphie des *Créatures de Prométhée*, est tombé malade. M. Serge Lifar est installé à sa place. Il remonte à neuf le ballet de Beethoven, dont il joue le principal rôle. Le public de l'Opéra subit un premier émerveillement.

André Levinson a paré de commentaires à la fois justes, chatoyants et poétiques, chaque interprétation de M. Serge Lifar. Il a compris l'artiste sous tous ses aspects. Jamais il ne grava l'image d'un chorégraphe avec une plus fine ciselure. Avant de mourir dans la misère, il a offert au jeune maître de ballet comme un portrait entouré de diamants.

La danse était autrefois à l'Opéra une hôtesse frivole et dont on souriait. Il a fallu l'arrivée de Diaghilew et d'André Levinson pour qu'on lui rendît ascendant et dignité. Le foyer d'art moderne allumé à Paris par Diaghilew ne s'est pas éteint. La flamme a été transmise à l'Académie nationale de musique et danse, où elle brille encore plus haute et vive que par le passé.

HENRY MALHERBE.

(1) *Serge Lifar, destin d'un danseur*, par André Levinson, 1 vol. in-4° carré, orné de nombreuses illustrations. (Bernard Grasset, éditeur.)